

INVITATION À PRÉSENTER UNE OFFRE

Vente de bois municipal excédentaire

Date de publication	9 septembre 2026
Date et heure limites	18 septembre 2026 à 11 h 00
Transmission des offres	Sous enveloppe cachetée portant la mention « Offre - Vente de bois municipal » à l'hôtel de ville (182, 1 ^{re} rue Est, Amos) ou par courriel à offre@amos.quebec

1. Objet de l'invitation

La Ville d'Amos invite les personnes et les entreprises intéressées à présenter une offre pour l'achat de billots de bouleau et de tremble excédentaires provenant du lieu d'enfouissement technique municipal.

Les offres peuvent viser un seul lot, plusieurs lots ou les trois lots. Chaque lot sera toutefois évalué et adjugé séparément, selon le prix offert pour ce lot.

2. Description des lots

Lot	Essence	Quantité approximative	Description
1	Bouleau	Environ les deux tiers d'un chargement	Billots d'environ 8 à 10 pieds; longueur moyenne mesurée : environ 102 po
2	Tremble	Environ un chargement	Billots d'environ 8 à 10 pieds; longueur moyenne mesurée : environ 102 po
3	Tremble	Environ un chargement	Billots d'environ 8 à 10 pieds; longueur moyenne mesurée : environ 102 po

Important — Les quantités, dimensions et descriptions sont approximatives. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent aucune garantie de volume, de nombre, de diamètre, de qualité ou de valeur.

3. Photographies des lots



4. Inspection et emplacement

Emplacement : lieu d'enfouissement technique de la Ville d'Amos, sur le chemin menant à la plateforme de compost.

Inspection : sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Personne-ressource : Isabel Dufresne, coordonnatrice en environnement — 819 732-8543, poste 217.

Il appartient à chaque offrant de procéder, avant de déposer son offre, à toute inspection qu'il juge utile. Le dépôt d'une offre vaut reconnaissance que l'offrant a pu inspecter les lots ou qu'il renonce à le faire.

5. Conditions de la vente

- Les billots sont vendus tels quels, sans garantie légale ni conventionnelle, aux risques de l'acquéreur.
- La Ville ne garantit notamment ni la quantité, ni le volume, ni le nombre, ni le diamètre, ni l'essence de chaque billot, ni la qualité, ni le taux d'humidité, ni l'absence de défaut, de pourriture ou de contamination, ni l'aptitude du bois à un usage particulier.
- Le chargement, la main-d'œuvre, la machinerie, le transport et tous les frais d'enlèvement sont entièrement à la charge et aux risques de l'acquéreur. La Ville ne fournit aucun équipement, opérateur ou service de chargement.
- Le prix offert s'entend avant taxes. La TPS et la TVQ applicables seront ajoutées au prix de vente.
- Le prix total, incluant les taxes, doit être acquitté intégralement avant toute prise de possession ou tout enlèvement.
- Les billots doivent être enlevés dans les 15 jours suivant l'avis d'adjudication, durant les heures d'ouverture et à une date convenue avec la personne-ressource de la Ville.
- Avant d'accéder au site avec de la machinerie, l'acquéreur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile jugée satisfaisante par la Ville.
- L'acquéreur doit respecter les consignes de sécurité, d'accès et de circulation données par le représentant de la Ville et demeure responsable de tout dommage causé aux personnes, aux biens ou aux installations lors du chargement et de l'enlèvement.
- La Ville peut refuser toute offre, notamment lorsqu'elle est jugée insuffisante, non conforme ou contraire à l'intérêt municipal. Si elle procède à l'adjudication d'un lot, celui-ci sera attribué à l'offrant conforme ayant présenté le prix le plus élevé, pourvu que ce prix atteigne le prix minimal établi par la Ville.
- La Ville peut adjuger les lots à des acquéreurs différents. Une offre portant sur plusieurs lots doit indiquer un prix distinct pour chacun d'eux; aucune offre globale indivisible ne sera considérée.

6. Présentation et transmission de l'offre

L'offrant doit remplir et signer le formulaire ci-joint. L'offre doit être reçue au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la première page, selon le mode de transmission qui y est précisé. Une offre reçue après l'échéance peut être écartée.

L'objet de la transmission, papier ou électronique, devrait porter la mention : « Offre — Vente de bois municipal ».

FORMULAIRE D'OFFRE

Vente de bois municipal excédentaire

1. Identification de l'offrant *(en lettres moulées)*

Nom de l'offrant	
Nom du représentant, s'il y a lieu	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

2. Prix offert

Inscrire un prix distinct, avant taxes, pour chaque lot visé. Laisser la case vide pour tout lot sur lequel aucune offre n'est présentée.

Lot	Essence	Quantité approximative	Prix offert avant taxes
1	Bouleau	Environ les deux tiers d'un chargement	\$
2	Tremble	Environ un chargement	\$
3	Tremble	Environ un chargement	\$

3. Déclarations de l'offrant

- ☐ J'ai pris connaissance de l'invitation et j'en accepte toutes les conditions.
- ☐ J'ai inspecté les lots visés par mon offre ou j'ai choisi de renoncer à cette inspection.
- ☐ Je reconnais que les quantités et dimensions sont approximatives et que les billots sont vendus tels quels, sans garantie.
- ☐ Je m'engage, si mon offre est acceptée, à payer intégralement le prix et les taxes avant l'enlèvement et à retirer les billots dans le délai prévu.
- ☐ Je fournirai, avant l'accès au site avec de la machinerie, la preuve d'assurance responsabilité civile exigée par la Ville.

4. Signature

Signature de l'offrant

Date